

# Débouchés pour l'avenir

## Fiche d'information 2018–2019

### Formation des apprentis

---

#### Explications

La formation en apprentissage est une forme d'éducation postsecondaire pour les jeunes et les adultes qui veulent obtenir un certificat afin de pouvoir exercer un métier spécialisé.

Il s'agit d'un mode de formation dans lequel des professionnels qualifiés des métiers spécialisés (les compagnons certifiés) transmettent leurs connaissances et leurs compétences à des apprenants (les apprentis).

L'apprentissage commence par une entente entre l'apprenti et l'employeur. L'apprenti s'engage à travailler pour l'employeur et reçoit une formation suivie en cours d'emploi, de l'expérience et la possibilité de participer à la formation technique nécessaire pour terminer le programme.

L'apprenti est encadré dans le milieu de travail par un compagnon certifié, qui vérifie qu'il fait bien les heures et qu'il acquiert bien les compétences pratiques nécessaires pour pouvoir exercer le métier. La formation technique est offerte en classe ou en ligne et est gérée et organisée par l'Agence de la formation des apprentis de la Nouvelle-Écosse.

À la fin du programme de formation en apprentissage (qui comprend les heures de travail, la formation technique et l'acquisition des compétences pratiques en milieu de travail), l'apprenti est admissible à l'examen de qualification\*. Si l'apprenti obtient une note de 70 p. 100 ou plus à l'examen, il reçoit un certificat d'apprenti et un certificat de compétence et devient ainsi un compagnon certifié.

Il existe un large éventail de soutiens financiers, dont des subventions et des bourses, à la disposition des apprentis et des employeurs qui participent au programme de formation en apprentissage.

Pour de plus amples renseignements sur la formation des apprentis, consultez le site Web de l'Agence de la formation des apprentis de la Nouvelle-Écosse à [www.nsapprenticeship.ca](http://www.nsapprenticeship.ca).

\* Si le métier relève du programme du Sceau rouge, l'examen est un examen de qualification

interprovinciale. Si l'apprenti obtient la note suffisante, il recevra le label du Sceau rouge pour son certificat de qualification. Ce label est reconnu à travers le Canada et est recherché par les employeurs, parce qu'il indique un certain niveau d'habileté et de compétence.

#### Formation des jeunes apprentis

La formation des jeunes apprentis permet aux jeunes de 16 à 19 ans d'intégrer dès cet âge le système de formation en apprentissage. Elle fait intervenir le même processus que la formation en apprentissage ordinaire, avec une rémunération et avec un mentorat offert par un compagnon certifié. Les jeunes apprentis travaillent à temps partiel, en soirée et en fin de semaine et aussi durant l'été. Pour le calcul des heures exigées pour la formation en apprentissage, il est possible de comptabiliser les heures travaillées lors des stages en éducation coopérative et sous la bannière O<sub>2</sub>, certains cours sur les métiers spécialisés au secondaire et le travail ordinaire effectué par l'élève dans le cadre d'emplois à temps partiel. La formation des jeunes apprentis permet aux jeunes de s'engager dans une filière de formation à un jeune âge, tout en poursuivant leurs études à l'école. Ce démarrage anticipé est bénéfique pour l'élève, car il lui permet d'accumuler les heures nécessaires à son apprentissage plus tôt, ce qui lui donne une longueur d'avance dans sa carrière.

Pour de plus amples renseignements sur la formation des jeunes apprentis, consultez notre site Web à [www.workitns.ca](http://www.workitns.ca).

#### Pour choisir une option de formation

Les jeunes qui finissent leurs études secondaires et veulent obtenir le certificat dans un métier désigné peuvent choisir de s'inscrire à un programme de préparation à la formation d'apprenti ou à un programme de certificat dans un établissement privé de formation ou au Nova Scotia Community College (NSCC). Les deux parcours peuvent mener au même certificat dans les métiers et au statut de compagnon.

Lorsque l'apprenti choisit directement la formation en apprentissage, il commence à travailler avec un

employeur alors même qu'il n'a encore que peu ou pas de formation dans le métier. Il peut s'inscrire à titre d'apprenti ou de jeune apprenti et commencer sa formation en cours d'emploi avec un compagnon certifié. Il accumule alors des heures de travail et des compétences pratiques, suit des cours de formation technique et finit par devenir compagnon certifié.

Ceux qui souhaitent commencer une formation en apprentissage peuvent aussi choisir de s'inscrire dans un programme de préparation à la formation d'apprenti. La participation à un tel programme est un bon investissement pour les jeunes qui aimeraient développer leurs compétences de base dans un métier avant de commencer leur recherche d'emploi, ou qui s'intéressent à un métier dans lequel les employeurs préfèrent embaucher des apprentis qui ont une formation de base.

Les jeunes qui choisissent de s'inscrire à un programme de préparation à la formation d'apprenti se voient accorder, à la fin du programme, certains crédits pour les heures de formation dans le lieu de travail et pour la formation théorique suivie dans le cadre de leur formation d'apprenti, lorsqu'ils font enregistrer leur entente de formation d'apprenti chez un employeur. Le nombre de crédits accordé dépendra de la durée du programme suivi, de l'établissement où le cours a été offert, du programme d'études et des normes en vigueur.

Il est important de noter que, pour pouvoir être apprenti, l'individu doit être employé dans le métier concerné et signer une entente de formation d'apprenti avec l'employeur et l'Agence de la formation des apprentis de la Nouvelle-Écosse. L'individu peut s'inscrire en tant qu'apprenti auprès d'un employeur qu'il ait suivi ou non un programme de préparation à la formation d'apprenti.

## Combien coûte la formation d'apprenti?

Le coût de l'inscription pour l'apprenti est de 148,18 \$. À compter de septembre 2017, l'Agence de la formation des apprentis de la Nouvelle-Écosse subventionne la formation technique, de sorte que les apprentis n'ont plus à verser de frais de scolarité pour la formation technique.

Toutefois, si l'individu s'inscrit en tant que jeune apprenti, il est dispensé des frais d'inscription. Il reste des frais pour l'obtention de la carte d'identité, qui sont de 14,89 \$. Les frais pour les manuels et le matériel nécessaire en salle de classe restent à la charge de l'apprenti.

Vous trouverez la liste des frais pour la formation technique et pour les examens de la formation en apprentissage sur le site Web de l'Agence de la formation des apprentis de la Nouvelle-Écosse, à <http://nsapprenticeship.ca/publications/fees.pdf>.